



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

PROJET D'ARRÊTÉ

**Arrêté préfectoral n° 2023/DDT/SEPR-
autorisant le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux
Morin à réaliser la restauration de l'hydromorphologie du Grand Morin
au droit de l'ouvrage du Moulin de Nevers sur la commune de Saint-Rémy-la-Vanne
et déclarant les travaux d'intérêt général**

**SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC
(articles L. 120-1, L. 123-19-1 du Code de l'environnement)**

Consultation du 1^{er} février 2023 au 22 février 2023 inclus

Le projet d'arrêté déclarant d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, la restauration de l'hydromorphologie du Grand Morin au droit du moulin de l'ouvrage de Nevers sur la commune de Saint-Rémy-la-Vanne projetée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des deux Morin a été soumis à la consultation du public du 1^{er} février 2023 au 22 février 2023 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site des préfetures de Seine-et-Marne et de la Marne :

- <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/Eau/Consultations-publiques/DIG-Restauration-de-l-hydromorphologie-du-Grand-Morin-au-droit-de-l-ouvrage-de-Nevers>
- et sur support papier à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement et Prévention des Risques.

Le public était invité à donner son avis par courriel aux adresses suivantes :

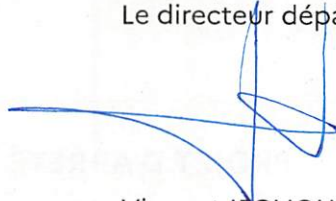
- ddt-ppe@seine-et-marne.gouv.fr
- ou par courrier à la DDT de Seine-et-Marne – Service Environnement et Prévention des Risques.

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION :

La consultation du public n'a recueilli aucune remarque ou commentaire.

Melun, le 26 FEV. 2023

Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental des territoires

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Vincent JECHOUX